

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Lieu sportif

A transmettre 3 mois avant la manifestation

ou 15 jours minimum avant la manifestation si celle-ci est ponctuelle / exceptionnelle

Préciser le nombre de demandes déjà sollicitées pour l'année civile en cours (obligatoire, 10 par an maximum)

Association (organisme):

Nom du demandeur:

Qualité du demandeur:

Adresse et téléphone :

N° d'agrément pour association sportive(obligatoire) :

Manifestation:

Lieu et date de la manifestation:

La manifestation se déroule sur un jour ou une soirée

Ouverture le / / à h Fermeture à h (02h00 maximum)

La manifestation se déroule sur plusieurs jours (48 heures maximum)

Ouverture le / / à h Fermeture à h (02h00 maximum)

Ouverture le / / à h Fermeture à h (02h00 maximum)

Catégorie de buvette:

Boissons du 1^{er} groupe (Sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2°, limonades, infusion, lait, café, thé, chocolat...)

Boissons du 3^{ème} groupe (Boissons fermentées non distillées : vins, bières, cidres, poirés, hydromel, vins doux naturels à l'AOC, crème de cassis et jus de fruit ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3° d'alcool.)

Fait le

signature